

Conseil Municipal du lundi 9 juillet 2007

- ↪ **Subventions SI du Pays Brassagais :** Le Syndicat d'Initiative du Pays Brassagais, désireux de répondre à la demande touristique, a décidé d'éditer une brochure pour faire découvrir aux visiteurs l'histoire du village à travers un circuit pédestre s'appuyant sur les sites historiques. Pour la réalisation de ce dépliant, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une subvention de 300 euros.
- ↪ **Assainissement Belfort : choix de l'entreprise :** Cinq entreprises ont été consultées ; deux ont présenté une offre à savoir l'entreprise CHEVALIER et le groupement SARL Entreprise THOUY-SO.LA.CO T.P. SARL. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, décide de confier les travaux d'assainissement du hameau de Belfort (réseaux collecte, aménagement station épuration existante) au groupement d'entreprises THOUY-SO.LA.CO.
- ↪ **Assainissement Route de Castres : choix de l'entreprise :** Cinq entreprises ont été consultées ; deux ont présenté une offre à savoir l'entreprise CHEVALIER et le groupement SARL Entreprise THOUY-SO.LA.CO T.P. SARL. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, décide de confier les travaux de restructuration du réseau d'assainissement de la route de Castres au groupement d'entreprises THOUY-SO.LA.CO.
- ↪ **Travaux d'Adduction Eau Potable de Belfort - demande de subventions :** Après avoir pris connaissance du dossier pour la réalisation du programme 2007 « *AEP Belfort, abandon de ressource, interconnexion avec le réseau du Bez* », le Conseil Municipal sollicite de la part du Conseil Général du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une participation financière la plus élevée possible pour la réalisation de ce programme d'investissement.
- ↪ **Aménagement aire de loisirs : demande de subvention «Atouts Tarn » :** Pour l'aménagement d'une aire de loisirs pour la jeunesse devant la salle Place Belfortès, le Conseil Municipal sollicite de la part du Conseil Général dans le cadre du programme « Atouts Tarn » une subvention de 20%.